

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/07/2020

Dossier complet le :

20/07/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0158

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement du sentier littoral sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du pays de Martigues

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude GUILLOU, directeur général des services du Territoire

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 3 4 8

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11 B) Travaux, ouvrages et aménagements en zone cotière	travaux d'aménagement pour assurer la continuité du sentier littoral : + Saint Mitre les Remparts: Linéaire : 330 ml Surface: 118 m <sup>2</sup> sur le DPM, impact rive de l'étang de Berre 10 m <sup>2</sup> environ + Martigues: Linéaire : 1 560 ml Surface: 865 m <sup>2</sup> dont 294 m <sup>2</sup> sur le DPM, impact rive étang de Berre 155 m <sup>2</sup> environ + Port de Bouc : Linéaire : 100 ml Surface : 100 m <sup>2</sup> environ

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts présentent des rivages contrastés sur l'étang de Berre et la mer méditerranéenne avec des secteurs urbains, industriels, résidentiels, portuaires et sur une majorité du parcours, un littoral naturel typique des rivages méditerranéens.

Sur les trois communes concernées, le sentier littoral existe déjà sur un important linéaire mais à l'interface des zones naturelles et résidentielles, l'accessibilité au littoral reste difficile et la continuité du sentier n'est pas assurée, contraignant le promeneur à s'écarter du rivage, au détriment de la beauté des paysages et de l'agrément d'un cheminement au bord de l'eau.

La discontinuité du sentier littoral a incité la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays de Martigues à entreprendre un projet d'aménagement du sentier littoral pour répondre aux attentes des usagers et valoriser les paysages littoraux.

Le projet consiste donc à assurer une continuité du sentier littoral en s'appuyant sur les sections existantes les plus pertinentes et en remplaçant les sections urbaines (éloignées du rivage, sans visibilité directe du littoral) par l'aménagement de nouvelles sections, valorisant le littoral, les sites naturels et les paysages. Selon les sections, le projet aboutira à un simple confortement-amélioration d'un cheminement existant ou à des aménagements type géomorphosculpture ou passerelle pour assurer la continuité.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à créer des aménagements permettant d'enlever les points de blocage à la circulation piétonne le long du sentier littoral sur les secteurs suivants:

- sur la commune de Saint Mitre les Remparts: intervention sur deux Secteurs (Plage des cailleux et plage d'Arthur) avec la mise en place de blocs rocheux de type calcaire de faibles volumétries pour créer un passage réduit en limite de rivage. Ces secteurs sont déjà anthropisés par des occupations diverses: murs, dépôts de gravats à enlever.
- sur la commune de Martigues : secteur "Tholon à Mozart" : création d'emmarchements en béton et en bois, aménagement d'un sentier en stabilisé, franchissement d'une barrière rocheuse en reprofilant le rocher (géomorphosculture), création de deux passerelles de 0,90 m de largeur sur un total de 30 ml le long d'un muret en pierre (parcelle AZ 390). Il sera mis en place, si besoin, au niveau de la parcelle AZ 22 des matériaux de type blocs calcaires sur une largeur de 0.90 m. La buse du pluvial (diamètre 1 m) sera en partie démolie pour faciliter son enjambement ; secteur de "l'éperon rocheux vers le jardin de la Rode" : Il sera réalisé au droit de la parcelle AZ 204 un terrassement soigné par géomorphosculture dans le poudingue sur 0.60 m de large avec mise en place d'une main courante et de plantation devant la clôture. En contrebas, en bordure de rive au droit des parcelles AZ 204, AZ 523 et AZ 525, il sera aménagé un passage de 0.90 m par apport de blocs calcaires façon "pas japonais", sans dépasser les blocs immergés ou semi-immergés.
- sur la commune de Port de Bouc: les travaux consistent notamment à évacuer des gravats, supprimer une vieille canalisation et mettre en place des rochers pour consolider le sentier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La quasi totalité du chantier est accessible par des routes et des chemins et ne présente pas de contrainte particulière,. En revanche, sur certains secteurs en bordure de l'étang de Berre, l'accès au site par véhicule de chantier est difficile voire impossible. Les entreprises devront transporter les matériaux et outils de travail soit à la brouette soit par bateau et barge depuis l'étang de Berre. L'enlèvement des matériaux sera réalisé dans les mêmes conditions. La mise en place des blocs calcaires seront effectués depuis la barge, avec des engins de levage. Aucun matériau ne sera stocké sur place. Le projet privilégie la réutilisation des matériaux trouvés sur place ou dégagés dans la phase de géomorphosculture. La durée des travaux sur tout le linéaire est de 9 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parti pris a été d'éviter et réduire les impacts sur le milieu naturel. Par exemple, le nombre de passerelles a été réduit à deux et leur largeur de 3 m à 1 m. Cette évolution sur les passerelles, principales difficultés d'exploitation, permet de réduire les contraintes de maintenance et les coûts d'exploitation, même si dans le cas présent le parti demandé par la DDTM de mettre en place des passerelles en bois au lieu de l'aluminium nous expose en phase d'exploitation à une plus grande surveillance et contrôle, car les pieds en bois vont être en situation répétée d'immersion en période de hautes eaux .

Le caractère de sentier de randonnées nous impose peu de charge d'exploitation puisqu'il y a peu d'artificialisation du milieu: taille de la roche pour créer des marches afin de franchir certains obstacles naturels, apport de matériaux naturels pour créer des cheminements. La création de trois escaliers en bois et béton nécessitera peu d'entretien. Il y aura une surveillance pour les mains courantes sur l'éperon rocheux vers le secteur de la Rode.

Il sera rappelé en entrée de sentiers les conditions d'utilisation: glissement en cas de pluie, être en bonne forme et muni d'équipements de randonnées pédestre. Ce sentier dans sa longueur ne sera pas ouvert aux personnes à mobilité réduite.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La Métropole a obtenu l'accord de la DDTM pour utiliser le domaine public maritime sous réserve d'obtenir l'accord de l'autorité environnementale et l'avis sur la loi sur l'eau. Notre projet, au titre de la Police de l'eau, vise seulement la rubrique 4.1.2.0 qui le place en régime déclaratif en raison de son montant.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Martigues: AZ 22: apport blocs calcaires en plus des 5 m3 de réemploi de poudingue	15 m3
2 passerelles en bois + escalier métallique avec paletage en bois + escalier béton	30 ml (passerelles), 18 ml (escalier)
Secteur rode Mozart : réemploi de poudingue (12 m3), apport blocs calcaires	42m3
Saint mitre les Remparts: Plage des cailleux réorganisation des blocs existants + apport si besoin + Plage d'arthur : confortement du talus sur substrat rocheux existant par blocs calcaires	40m3
Port de Bouc: plage de Vella + Plage de Bottai apport de matériau	23m3

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de saint Mitre les Remparts : sentier littoral au Nord de la commune le long de l'étang de Berre

Commune de Martigues : sentier littoral au Nord Est le lon de l'étang de Berre du lieu dit Touret de Vallier aux jardins de la rode en centre ville

Commune de Port de Bouc: sentier littoral à l'ouest de la presqu'île de Port de Bouc le long du golfe de Fos

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 28' 13" 9 Lat. 5° 00' 58" 6 E

Point d'arrivée :

Long. 43° 24' 00" 1 Lat. 4° 58' 59" 99

Communes traversées :

Communes de Saint Mitre les Remparts, Martigues et Port de Bouc

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text area for project details and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II Terre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Saint Mitre les Remparts, Martigues, Port de Bouc
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit arrêté en septembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Martigues : PPRN approuvé et PPRT prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 km à vol d'oiseau du Site Natura 2000 ZPS entre Istres et Fos,
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 km à vol d'oiseau du site classé "les étangs de Saint Blaise et la forêt de Castillon"

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de terrassement dégagés lors des travaux seront tous utilisés sur place comme apport dans les zones déficitaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. Il nécessitera environ 95 m3 d'apport de blocs calcaires de carrière locale.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- mise en place des poteaux des deux passerelles sur une zone immergée en période de hautes eaux - apport de matériaux sur une faible largeur pour permettre le cheminement à sec sur certains secteurs et de façon très limitée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des effluents ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet comportait initialement trois passerelles d'une largeur de 3 mètres pour franchir des zones immergées et assurer un cheminement confortable, permettant l'accès PMR. Les échanges entre le maître d'ouvrage et la DDTM ont permis de réduire le nombre de passerelles à deux, en réduisant tant leur largeur (- 1 m) que leur linéaire (- 30 ml). En remplacement, des mesures de type "taille d'embranchement sur les rochers" (géomorphosculpture) ont été mises en place pour assurer la continuité du sentier. Enfin, Il a été décidé de réemployer les matériaux excédentaires permettant de réduire les apports de matériaux externes et la dimension des enrochements.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne des sections de littoral qui sont déjà fréquentées et au contact de la zone urbanisée. Le projet comporte majoritairement des aménagements hors d'eau; les deux passerelles au contact de l'eau ont été réduites au maximum et seront réalisées en matériaux naturels (bois). Sur l'ensemble, il a été privilégié l'utilisation de matériaux naturels et le réemploi des matériaux in situ. Les impacts sur le milieu naturel sont estimés faibles.

Ce projet permet également de redonner une naturalité sur certains sections par l'enlèvement de dépôts sauvages, de matériaux de construction et de réaménager des espaces artificialisés (buse...). Le projet doit permettre d'améliorer et de valoriser le patrimoine paysager, en particulier les rives de l'étang de Berre.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Trois dossiers sont remis en annexe (un par commune), ils correspondent à la phase PRO et comprennent l'ensemble des données demandées en 8.1.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Martigues

le, 19/06/2020

Signature

Le Chef de l'Administration métropolitaine du territoire  
*J.C. Guillou*  
J.C. GUILLOU

